



MODALITÉS 2024

PRÉAMBULE

Dans le cadre de sa politique culturelle, Ville de Saint-Georges souhaite promouvoir la pratique et la diffusion des arts et de la culture, afin que davantage de georgiens participent concrètement au mieux-être collectif et que des citoyens imaginatifs puissent exprimer leur créativité.

Par l'entremise de son comité Loisirs et culture, elle veut soutenir financièrement des projets et des événements animant culturellement ses espaces publics.

PERSONNES ADMISSIBLES

Citoyen ou groupe de citoyens de tous âges résidants à Saint-Georges.

Le promoteur du projet peut s'adjoindre des non-résidents; la majorité du groupe doit cependant provenir de Saint-Georges.

PROJETS ADMISSIBLES

- **Présentation en plein air d'une activité culturelle**
Les lieux proposés doivent être des lieux publics propriétés de la Ville de Saint-Georges (parcs, espaces verts, stationnements, etc...)
- **Démonstration artistique**
Arts visuel, cirque, conte, danse, musique, poésie, théâtre... ou une combinaison de plusieurs formes d'arts
- **Réalisation 2024**
(Entre le 30 juin et le 31 décembre)

PERSONNES ADMISSIBLES

L'enveloppe budgétaire allouée pour cet appel de projets culturels est de quatre mille dollars (4000\$) à raison d'un minimum de 1000\$ par projet sélectionné. Ce montant sera réparti selon le(s) projet(s) sélectionné(s).

CRITÈRES D'ANALYSE ET DE SÉLECTION

- Projet innovant et original permettant d'offrir de la diversité dans l'animation culturelle;
- Projet clé en main dans toute sa réalisation;
- Projet favorisant la participation des citoyens;
- Projet réalisable et qui démontre l'autonomie de(s) organisateur(s);
- Projet respectant les règlements municipaux et les délais imposés.

POUR PARTICIPER

- La date limite de dépôt d'un projet est le 10 mai 2024
- Le formulaire complété et signé doit être acheminé à l'adresse courriel suivante :
caroline.veilleux@saint-georges.ca

DÉVOILEMENT DES GAGNANTS

Les gagnants seront rejoints par téléphone et/ou courriel au plus tard le 1^{er} juin 2024.
Une rencontre aura lieu avec le responsable de tous les projets retenus.

ENGAGEMENT DE LA VILLE

- La Ville apportera son soutien à la réalisation de la publicité afin de favoriser une certaine uniformité dans la promotion des projets retenus.
- La Ville se réserve le droit d'accepter ou non les projets présentés.
- Seule la bourse attribuée au(x) citoyen(s) sélectionné(s) sera versée.
Aucune autre compensation ne sera allouée.

POUR INFORMATION

Veillez communiquer avec Caroline Veilleux par téléphone au 418 226-2271 poste 2238 ou par courriel à caroline.veilleux@saint-georges.ca